

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*), **séance du 21 février 2018**, tenue à la Salle municipale de Ste-Sophie de Lévrard à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Eric Dupont, maire

et tous formant quorum

Ne sont pas représentées :

Bécancour
Sainte-Françoise
Saint-Sylvère

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire trésorier
M. Sébastien Demers, directeur par intérim du service incendie
M. Guy Lemieux, agent en prévention du service incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service incendie

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté et la réunion ouvre à 19h35.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

**RÉSOLUTION # 2018-02-31
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.
ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017
5. FINANCES – SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des encaissements et déboursés
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE
 - 7.1 Statistiques des préventions résidentielles 2017
 - 7.2 Portes ouvertes des casernes 2018
 - 7.3 Boîtes à clés
8. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM
 - 8.1 Suivi des interventions
 - 8.2 Services téléphoniques dans les casernes avec Sogetel
 - 8.3 Partage du photocopieur avec la municipalité de Ste-Sophie de Lévrard
 - 8.4 Système de communications - Bilan de santé
 - 8.5 Entente entraide incendie avec MRC de l'Érable – modification
 - 8.6 Règlement d'emprunt no.301 – échéance 2018
 - 8.7 Rapport annuel incendie 2017
 - 8.8 Planification des rencontres de travail 2018
9. RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 Embauche nouveau pompier
 - 9.2 Formation P1
10. AFFAIRES NOUVELLES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017

AMENDEMENTS :

Au point 9.3, on devrait lire la dernière phrase du 1^{er} paragraphe de la façon suivante :

Un calendrier des rencontres a déjà été fait et envoyé à la MRC. Il est modifié par celui-ci en tenant compte des modifications de lieu.

**RÉSOLUTION # 2018-02-32
adoption du procès-verbal – séance du 18 octobre 2017**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017 soit accepté tel qu'amendé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. FINANCES – SSIRMRCB

5.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements, pour la période du 12 octobre 2017 au 13 février 2018, s'élèvent à 13 547 \$ (entraide, boîtes à clés, tuques et casquettes, photocopies, travaux municipaux).

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 196 572 \$ (salaires, téléphone, DAS, location pagettes, essence, entretien et réparation camions, frais de déplacements, achats de pièces, papeterie, repas pompiers, formation, honoraires professionnels).

**RÉSOLUTION # 2018-02-33
demande à l'avocat pour le traitement à la cour du dossier Laval Duplessis**

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être profitable de traiter le dossier de M. Laval Duplessis à la Cour du Québec plutôt qu'à la Cour municipale de Nicolet ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER DE mandater M. Sébastien Demers de vérifier le coût de chacune des options et de faire la demande auprès de l'avocat, Me Sylvain Beauregard, de traiter le dossier selon l'option la plus avantageuse.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Aucune question sur la correspondance

7. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE

7.1 Statistiques des préventions résidentielles 2017

M. Guy Lemieux présente les statistiques de la prévention résidentielle 2017. Il y avait 850 domiciles à visiter. Les municipalités de Fortierville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent ont été visitées. M. Lemieux présente également l'agenda des visites de prévention pour les 7 années à venir. En 2018, ce sont les municipalités de Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard et Sainte-Marie-de-Blandford pour un total de 724 domiciles.

7.2 Portes ouvertes des casernes 2018

Des portes ouvertes sont prévues pour 2018. Trois casernes sont ciblées: Lemieux, Manseau et Fortierville. Pour Lemieux, ce serait une belle occasion de faire l'inauguration de la caserne. Il serait intéressant de jumeler les portes ouvertes avec une activité déjà prévue au calendrier de la municipalité. Il est possible de jumeler 2 municipalités. Si d'autres municipalités veulent présenter une demande, M. Guy Lemieux est la personne à contacter. Il est important de faire la demande à l'avance pour pouvoir l'annoncer dans les journaux locaux.

7.3 Boîtes à clés

Il ne reste que 3 boîtes à clés à installer sur les 26. Le protocole sera élaboré pour les pompiers du SSIRMRCB et mis en place sous peu. Les boîtes à clés permettent aux pompiers d'avoir accès aux clés d'un bâtiment afin d'aller vérifier si c'est une alarme fondée ou non et qu'il n'y a personne sur place. Les propriétaires n'ont pas la clé qui donne accès à la boîte.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

8. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

8.1 Suivi des interventions

M. Sébastien Demers explique que le SSIR a répondu à quelques appels d'entraide. Les statistiques 2017 sont en préparation. Il y a eu seulement 4 feux de bâtiments en 2017. Les alarmes automatiques ne sont pas en hausse mais représentent quand même un pourcentage important du nombre total d'interventions. M. Demers explique brièvement ce qu'est une alarme automatique et la portion du règlement de prévention incendie qui s'applique. Il faudra prendre une orientation afin de réduire l'occurrence des alarmes.

M. Christian Baril souligne le grand nombre d'appels concernant les fils électriques au sol. M. Demers explique que le SSIR s'occupe de sécuriser les lieux et s'assure que la situation est sous contrôle.

M. Maurice Grimard trouve dommage qu'on fasse appel aux pompiers pour ce type d'intervention.

M. Jean-Louis Bélisle demande si une facture est émise pour les pompiers et les camions lorsque le SSIR va en entraide. M. Demers répond qu'une facture est émise en fonction de l'entente intervenue. Les ententes entre les services voisins ne sont pas similaires. M. Demers aimerait revoir les ententes pour tenter de les uniformiser.

8.2 Services téléphoniques dans les casernes avec Sogetel

M. Sébastien Demers présente le comparatif des frais de service téléphonique. Avec Bell et Télébec, le coût est de 446 \$/mois. Avec Sogetel (téléphonie IP), le coût serait de 189 \$/mois plus 100 \$ de frais d'installation par caserne. Il ne faut que 2 mois pour rentabiliser l'investissement et épargner par la suite. Étant donné que la MRC a le projet de relier, avec la fibre optique, tous les bâtiments municipaux, M. Daniel Béliveau effectuera une vérification avant de confirmer cette opportunité.

**RÉSOLUTION # 2018-02-34
service téléphonique avec Sogetel dans les casernes**

CONSIDÉRANT le projet de réseautage de la MRC visant à relier tous les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les économies réalisées, en utilisant le service téléphonique de Sogetel, sont substantielles;

CONSIDÉRANT QUE certaines vérifications sont à faire avant de confirmer cette opportunité;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER que M. Demers soit autorisé à signer le contrat de téléphonie Sogetel, sans obligation de durée de contrat et selon les recommandations de M. Daniel Béliveau.

ADOPTÉE

8.3 Partage du photocopieur avec la municipalité de Ste-Sophie de Lévrard

La municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a demandé au SSIRMRCB s'il était possible de partager les frais du photocopieur et de demander un nouvel appareil qui pourrait avoir un module de finition spécial pouvant imprimer et brocher le journal local. Quatre offres de service ont été reçues. La compagnie Mégaburo se démarque par le contrat de location/achat qui permettrait de réduire les coûts pour le SSIRMRCB et la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard. Après 5 années, il n'y a plus de frais de location. Il resterait seulement les frais de photocopies (réparation, entretien et encre inclus).

**RÉSOLUTION #2018-02-35
partage du photocopieur avec la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a manifesté de l'intérêt pour partager 50/50 les frais de location du photocopieur du SSIRMRCB afin de pouvoir imprimer le journal local en plus des impressions régulières;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a fait des demandes de service auprès de 4 différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ayant fait la meilleure offre de service est Mégaburo;

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat est de 60 mois ;

CONSIDÉRANT QU'après 5 ans il n'y a plus de frais de location pour le photocopieur;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES A VOTER DE partager les frais de location du photocopieur 50/50 avec la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour la durée du contrat, soit 60 mois, et de partager les frais de photocopie au prorata des copies effectuées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES A VOTER DE signer le contrat de location/achat du photocopieur avec la compagnie Mégaburo, d'une durée de 60 mois, conditionnellement à l'acceptation de l'offre par le conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

ADOPTÉE

8.4 Système de communications - Bilan de santé

M. Sébastien Demers explique les démarches entreprises pour l'analyse du système de communications. La mise à niveau a été faite. La plus grande problématique se situait au niveau de l'antenne et du répéteur de Sainte-Sophie-de-Lévrard et le remplacement des équipements a été effectué. Il reste l'entretien de tous les radios portatifs et véhiculaires à faire. Il faut débiter par faire l'inventaire de tous les radios. Par la suite, M. Demers va évaluer attentivement ce dossier avant de faire une proposition. Il pourrait être intéressant d'explorer la possibilité d'encoder les pompiers par radio et de laisser tomber les pagettes.

M. Jean-Louis Bélisle demande si l'envoi par messages textes peut être conservé et si l'application mobile est envisagée. M. Demers répond que l'envoi par messages textes sera conservé car cela réduit la possibilité de manquer un appel. Concernant l'application mobile, il y a plusieurs facteurs à considérer avant d'envisager cette solution.

Pour les radios véhiculaires, certains gyrophares créent de l'interférence. Il est possible d'installer des gyrophares au LED pour régler ce problème.

8.5 Entente entraide incendie avec MRC de l'Érable – modification

RÉSOLUTION # 2018-02-36

**annulation de la résolution # 2012-06-163 concernant la modification des taux pour
l'entente d'entraide incendie avec la MRC de L'Érable.**

CONSIDÉRANT QU'une correspondance de la MRC de l'Érable, datant de 2012 et proposant une modification des taux des camions, a été acceptée par la MRC de Bécancour mais n'a jamais été mise en vigueur du côté de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE la facturation de la part de la MRC de l'Érable a toujours été faite avec les taux de l'entente initiale;

CONSIDÉRANT QUE la facture # 201800003 du SSIRMRCB est à refaire puisqu'elle a été produite avec les taux majorés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2012-06-163 doit être annulée et remplacée par la présente qui conserve les taux de l'entente d'entraide incendie initiale entre les MRC de l'Érable et de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES A VOTER que la résolution # 2012-06-163 soit annulée et remplacée par celle-ci pour conserver les taux de l'entente initiale d'entraide incendie entre la MRC de l'Érable et la MRC de Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'annuler la facture # 201800003 et d'en produire une nouvelle pour tenir compte des taux de l'entente initiale.

ADOPTÉE

8.6 Règlement d'emprunt no.301 – échéance 2018

RÉSOLUTION # 2018-02-37

remboursement du solde du règlement d'emprunt no.301

CONSIDÉRANT QUE le solde du règlement d'emprunt no.301 s'élève à 88 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non affecté du SSIRMRCB permet de rembourser ce solde et qu'il n'y aurait pas lieu de procéder au renouvellement pour une période de 5 ans;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES A VOTER DE rembourser le solde de 88 600\$ du règlement d'emprunt no.301 soit remboursé en utilisant le surplus non affecté du SSIRMRCB.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'aviser l'institution financière que le prêt ne sera pas renouvelé tel que prévu en mai 2018.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Monsieur Guy St-Pierre quitte la séance à 20h50. Le quorum demeure.

8.7 Rapport annuel incendie 2017

M. Sébastien Demers présente le rapport annuel incendie 2017 sur support électronique. Il explique que l'ensemble des objectifs du schéma de couverture de risques ont été atteints, à l'exception de 2 visites et plans d'intervention des risques plus élevés; situation qui sera corrigée en 2018. Le rapport annuel qui regroupe toutes les municipalités de la MRC sera présenté au conseil des maires du mois de mars. Le sommaire des commentaires régionaux sera aussi présenté à ce moment. Des questions sont posées sur le rapport en général et le conseil des maires a obtenu les réponses satisfaisantes.

**RÉSOLUTION # 2018-02-38
acceptation du rapport d'activité annuel du SSIRMRCB 2017**

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activité annuel de 2017 du SSIRMRCB a été présenté au conseil des maires ;

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le rapport d'activité annuel 2017 du SSIRMRCB soit adopté et remis au coordonnateur afin que celui-ci puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique tel que stipulé selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

8.8 Planification des rencontres de travail 2018

Une rencontre de travail avec les officiers du SSIRMRCB est prévue à l'agenda. La date n'est pas fixée. Un sondage Doodle sera envoyé et une date sera décidée pour faire la rencontre avant le mois de mai.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Embauche nouveau pompier

**RÉSOLUTION # 2018-02-39
embauche pompier-recrue**

CONSIDÉRANT QUE 1 candidat sera rencontré prochainement par le comité des ressources humaines du SSIRMRCB soit M. James Kingston de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE si le candidat répond aux exigences il pourra être embauché à titre de pompier-recrue pour le SSIRMRCB;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. James Kingston soit embauché à titre de pompier-recrue pour le SSIRMRCB conditionnellement aux recommandations du comité des ressources humaines du SSIRMRCB.

ADOPTÉE

9.2 Formation P1

1 candidat est inscrit et les cours débuteront le 24 mars. Le candidat est Marc-André Hubert de la caserne de Manseau.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Ginette Deshaies demande ce qui a été décidé concernant l'établissement des points d'eaux demandés dans le schéma de couvertures de risques. M. Sébastien Demers répond qu'après une analyse approfondie avec la géomatique, il a pu démontrer qu'environ 17 points d'eaux n'étaient plus pertinents pour une couverture efficace d'alimentation en eau.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 2018-02-40
levée de la séance

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance
soit levée (21h35).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier